

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 septembre 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
 Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier.

Excusés : Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-43 : RENOUELEMENT CONVENTION ALSH ARCANGUES 2027-2029

La commune d'Arbonne ne bénéficie pas à ce jour d'une structure extrascolaire pouvant accueillir les enfants domiciliés à Arbonne les mercredis et les vacances scolaires.

La commune d'Arcangues dispose quant à elle, d'une structure périscolaire et extrascolaire sans hébergement déclarée auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) dont le numéro d'agrément est le 0645427AP000121 pour les mercredis périscolaires (sur les périodes scolaires) et le 0645427CL000121 pour les vacances scolaires, accueillant les enfants de 3 à 17 ans, sur deux lieux : l'accueil de loisirs et le local jeunes.

L'accueil de loisirs ainsi que le local Jeunes d'Arcangues sont ouverts le mercredi pour les enfants d'Arbonne en période scolaire ainsi que durant les vacances scolaires.

En 2017, une réflexion a été engagée entre les deux communes d'Arbonne et d'Arcangues afin d'évoquer ensemble les conditions financières de l'accueil des enfants d'Arbonne les mercredis et durant les vacances scolaires. A l'issue de cette réflexion une première convention a été conclue puis reconduite pour la période 2022-2024 puis 2025 et 2026.

Suite à un nouvel échange entre les deux communes, la commune d'Arcangues a proposé de conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans avec la commune d'Arbonne en prévoyant des montants de participation identiques à ceux de la dernière convention (coûts liés à l'accueil, personnel, énergies, matériels, repas...)

Ainsi la commune d'Arbonne participera aux frais de fonctionnement de la structure de la façon suivante :

Participation de la Commune d'Arbonne ALSH	
Journée par enfant	9 €
Demi-journée par enfant	4,5 €

Participation de la Commune d'Arbonne LOCAL JEUNES	
Demi-journée par enfant	3 €

Cette participation sera en partie déduite de la facturation des familles résidant sur Arbonne, de manière à ce que la tarification qui leur sera appliquée soit la même que pour les familles d'Arcangues.

Comme précédemment la Commune d'Arcangues établira la liste récapitulative des enfants d'Arbonne en mentionnant les noms, prénoms et nombre de jours de présence de chacun, le montant dû et la transmettra à la Mairie d'Arbonne.

Un titre de recettes sera établi par la Commune d'Arcangues deux fois l'an (juin et décembre) pour percevoir ce montant.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : APPROUVER** la participation financière demandée à la Commune d'Arbonne au bénéfice de ses enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs d'Arcangues et le local jeunes ;
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Commune d'Arcangues en annexe, et ses avenants ;
- **ARTICLE 3 : AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 21/09/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

